

Pour diffusion immédiate – le 19 décembre 2017

Programme de tarification du carbone au Nouveau-Brunswick

Dieppe, N.-B. – Cette semaine, le Nouveau-Brunswick a annoncé son modèle de tarification du carbone, qui entrera en vigueur au début de la nouvelle année. La province devait annoncer quelque chose avant 2018 ou le gouvernement fédéral nous en imposerait une. Le programme consiste essentiellement en une taxe sur le carbone tirée de la taxe sur les carburants et le diesel actuellement en vigueur. L'argent collecté à partir de la taxe ira à un fonds de lutte contre le changement climatique pour être redistribué aux émetteurs de l'industrie afin d'investir pour réduire leur empreinte carbone.

« C'est une excellente approche de la part de la province et nous félicitons le gouvernement Gallant d'avoir mis en place un programme qui ne sera pas une simple saisie d'argent. Ce modèle permettra de collecter des fonds destinés à un fonds de lutte contre le changement climatique afin d'investir dans les nouvelles technologies et de changer les comportements », a déclaré Jean-Marc Picard, Directeur exécutif de l'Association du camionnage des provinces de l'Atlantique. « Cela capturera un prix du carbone et, en même temps, ne créera pas une autre taxe pour le secteur ou le grand public. Étant donné que nous avons la taxe sur le diesel la plus élevée au pays, nous estimons qu'il s'agit d'une excellente approche, qui montre la vision du premier ministre. »

Dans le cadre de ce programme, de nouvelles normes de performance industrielle seront également mises en œuvre et administrées par le gouvernement fédéral pour les grands émetteurs de GES. La province travaille en étroite collaboration avec les installations émettant plus de 50 000 tonnes de GES chaque année et ces industries seront prises en compte dans les normes de rendement établies.

« Au cours des dernières années, l'industrie du camionnage du Canada atlantique a déjà investi des millions de dollars dans la technologie de ses camions, ce qui a permis de réduire l'empreinte carbone. Nous avons donc déjà contribué de manière significative à la réalisation des objectifs fixés par le gouvernement », a déclaré M. Picard. « Nous croyons que cette approche est exemplaire et devrait être adoptée par les autres provinces. »

À propos de l'Association du camionnage des provinces de l'Atlantique

Nous sommes la voix de confiance et efficace de l'industrie du transport routier au Canada atlantique. Avec plus de 320 membres (transporteurs commerciaux, courtiers, propriétaires-exploitants et métiers associés), nous sommes un organisme efficace de lobbying et de défense des intérêts qui se consacre à la croissance et à la vigueur continues de notre industrie.

-30-

Contact média :

Jean-Marc Picard
Directeur exécutif
Association du camionnage des provinces de l'Atlantique
jmpicard@apta.ca | 506-855-2782 | 506-875-2854